

DIX-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Erevan, Arménie - Jeudi 6 octobre 2016



– Atelier 3 –
Instruments juridiques et financiers

France

Politiques du paysage et instruments juridiques

La loi 2016-1087 du 8 août
2016 pour la reconquête de la
biodiversité, de la nature
et des **paysages**

Julien TRANSY

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
DGALN-DHUP-SDQV-QV2



Calendrier des travaux législatifs



Mars 2015

Première lecture à l'Assemblée nationale



Janvier 2016

Première lecture au Sénat



Mars 2016

Deuxième lecture à l'Assemblée nationale



Mai 2016

Deuxième lecture au Sénat



Juin 2016

Nouvelle lecture à l'Assemblée Nationale



Juillet 2016

Nouvelle lecture au Sénat



Juillet 2016

Lecture définitive à l'Assemblée Nationale

Architecture de la loi

TITRE I : Principes fondamentaux

TITRE II : Gouvernance de la biodiversité

TITRE III : Agence Française pour la Biodiversité

TITRE IV : Gouvernance de la biodiversité

TITRE V : Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages

TITRE VI : Espaces naturels et protection des espèces

TITRE VII : Paysages

Principe de solidarité écologique

Dans la loi RBNP

Exposé des motifs : Renouveler les concepts et le vocabulaire [...] pour en conforter la portée au regard des nouvelles connaissances et des évolutions sociétales. Donner une vision complète de la biodiversité, intégrant l'ensemble des êtres vivants, et en donner une vision moins figée en mettant en avant son caractère dynamique.

Article 2 : le principe de solidarité écologique appelle à prendre en compte [...] les interactions des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux naturels ou aménagés

Dans la littérature scientifique

"Communauté de destin" entre l'homme, la société et son environnement, intégrant [...] la coévolution des sociétés humaines et de la nature au travers des usages de l'espace et des ressources naturelles

Référence : Mathevet R., Thompson J., Delanoe O., Cheylan M., Gil-Fourrier C., Bonnin M., « *La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires* » ; Natures Sciences Société 18, 424-433 ; 2010.



TITRE VII – Chapitre 1^{er} "Sites"



Organiser, avant 2026, la **gestion du stock des sites inscrits** en trois catégories distinctes :

- 1) Sites à classer
- 2) Sites à désinscrire
- 3) Sites à maintenir

Assurer une meilleure **coordination des réglementations environnement / patrimoine**

Suspension des effets des sites inscrits en cas de protection au titre du code du patrimoine

Articulation entre les sites classés et les protections au titre du code du patrimoine en cas de superposition des protections

Autres mesures :

Simplification (ex : déclassement de sites ayant totalement disparu) ou suppression (ex : consultation du comité de massif) de certaines procédures

Composition de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSPP) complétée afin d'intégrer des **représentants des collectivités** et des **personnalités qualifiées compétentes en matière de paysage**

TITRE VII – Chapitre 2 "Paysages"



Protection des allées et alignements d'arbres en bord de voie de communication

Article 172

Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est **interdit, sauf lorsqu'il est démontré que** l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un **danger** pour la **sécurité des personnes et des biens** ou un danger sanitaire pour les autres arbres ou bien lorsque l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée et que la préservation de la biodiversité peut être obtenue par d'autres mesures.

Dérogations possibles avec **mesures compensatoires locales**, comprenant un volet en nature (plantations) et un volet financier destiné à assurer l'entretien ultérieur

Création d'un titre de paysagiste-concepteur

Article 174

Seuls peuvent utiliser le titre « paysagistes concepteurs », dans le cadre de leur exercice professionnel, les personnes titulaires d'un **diplôme**, délivré par un établissement de formation agréé dans des conditions fixées par voie réglementaire, sanctionnant une **formation spécifique de caractère culturel, scientifique et technique à la conception paysagère**.

Pour bénéficier de ce titre, les praticiens en exercice à la date de publication de la présente loi doivent satisfaire à des **conditions de formation ou d'expérience professionnelle analogues** à celles des titulaires du diplôme mentionné au premier alinéa.

Définition du paysage

Loi RBNP – Article 171

Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations **dynamiques**

Exposé des motifs : le terme paysage "concerne à la fois les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains [...] et se rapporte tant aux paysages considérés comme remarquables, qu'aux paysages du quotidien et aux paysages dégradés".

Convention de Florence – Article 1

Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations

Atlas de paysages

Loi RBNP – Article 171

Document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages du territoire départemental en tenant compte des dynamiques qui les modifient, du rôle des acteurs socio-économiques, tels que les éleveurs, qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées.

Un atlas est élaboré dans chaque département, conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales. L'atlas est périodiquement révisé afin de rendre compte de l'évolution des paysages.

Convention de Florence – Article 5 c

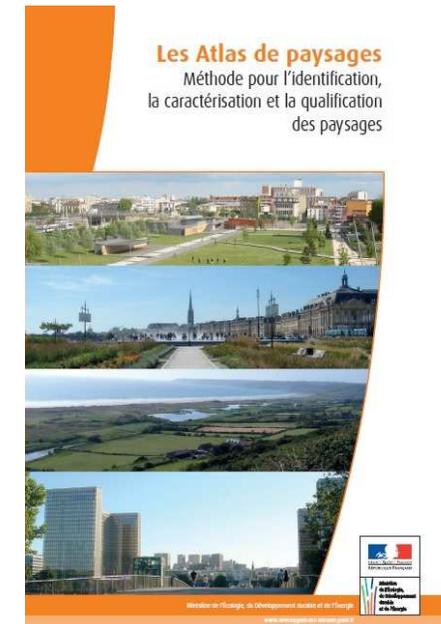
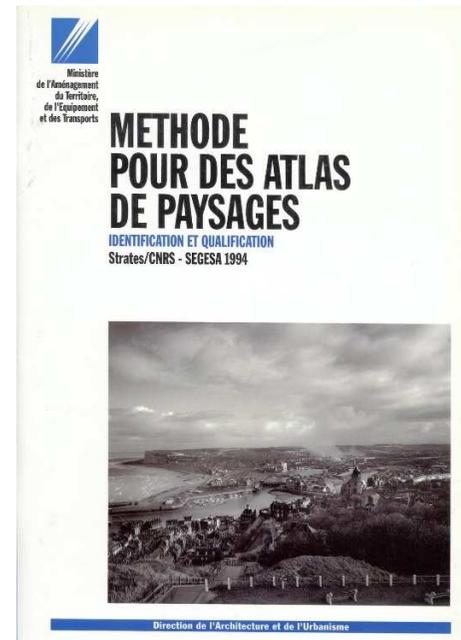
Chaque Partie s'engage :

- a) i à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ;
- ii à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
- iii à en suivre les transformations ;
- b) à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernées.

Atlas de paysages

Pour mémoire

Une première méthode en 1994
Une réactualisation en 2015



Bilan 20 ans après (en cours d'actualisation):

66 atlas publiés

93 % du territoire national couvert

14 atlas en cours

29 atlas de plus de 10 ans

Objectifs de qualité paysagère

Loi RBNP – Article 48 :

Introduction des OQP dans les chartes de Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Code de l'environnement

Loi ALUR (mars 2014)

Introduction des OQP dans les Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Code de l'urbanisme

Loi RBNP – Article 171 Donne une définition aux OQP (commune aux codes de l'environnement et de l'urbanisme)

Désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale.

Les OQP mentionnés [dans le code de l'environnement] visent également à garantir la prévention des **nuisances lumineuses**

Convention de Florence – Article 1

Formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie

Extranet



Recherche sur le site

Ok

- LE PLAN DE PAYSAGE
- LE CLUB PLANS DE PAYSAGE
- TOUTES LES PRODUCTIONS PAR THÉMATIQUES
- OBSERVATOIRE DES PLANS DE PAYSAGE
- RESSOURCES
- ESPACE D'ÉCHANGES



ACTUALITÉ

3ème rencontre du Club inter-régional Sud-Ouest



19 juillet 2016

Le Club inter-régional Sud-Ouest, animé par la DREAL Midi-Pyrénées, a tenu le 1er juillet dernier sa 3ème rencontre à Castres dans les locaux de la DDT du Tarn. Cette rencontre a de nouveau permis aux territoires représentés d'échanger sur leurs difficultés, ainsi que sur les avancées de leur plan de paysage, en cours d'étude ou finalisé. [Téléchargez le support de la rencontre.](#)

Retour sur l'édition 2016 du Séminaire annuel du Club Plans de paysage



16 juin 2016

Le 3ème Séminaire annuel du Club Plans de paysage s'est tenu à Paris le 11 mai 2016. A cette occasion, près de 110 participants se sont retrouvés dans les locaux du ministère de l'Environnement, dont des représentants des lauréats des appels à projets « plans de paysage », ainsi que de nombreux partenaires et représentants des services de l'Etat.

Cette journée restera un moment fort du premier semestre 2016 pour le Club Plans de paysage, témoignant de l'intérêt croissant porté à ses travaux et aux retours d'expériences relatifs à la démarche de plan de paysage. L'enjeu essentiel de la participation dans un plan de paysage a constitué le fil rouge des échanges tenus dans le cadre de témoignages et tables-rondes. [Téléchargez les actes du séminaire.](#)

Mercredi 11 mai 2016 - Séminaire annuel du Club Plans de paysage



4 mai 2016 (mis à jour le 9 mai 2016)

Bienvenue à l'édition 2016 du Séminaire annuel du Club Plans de paysage !

Au programme de la journée :

- des retours d'expériences de territoires engagés dans une démarche de plans de paysage,
- des tables-rondes réunissant élus et techniciens du paysage ,
- un bilan d'activité du Club et une présentation des perspectives pour 2016 ,
- une présentation des dernières productions méthodologiques ,

Agenda

- ▶ Du 01/08 au 08/08/2016 - Colloque de Cerisy : Jardins en politique (autour de Gilles Clément)
- ▶ Du 06/06 au 23/09/2016 - Dépôt des candidatures pour le Prix Infrastructures pour la mobilité, biodiversité et paysage
- ▶ 13 & 14 octobre 2016 - 3ème séminaire national de l'ANVPAH sur le paysage (Pau, Palais Beaumont)
- ▶ 20 & 21 octobre 2016 - 18èmes rencontres du Réseau des Grands sites de France (Sainte-Victoire)

Lettre d'information

- ▶ Lettre d'information n°1
- ▶ Lettre d'information n°2
- ▶ Lettre d'information n°3
- ▶ Lettre d'information n°4
- ▶ Lettre d'information n°5
- ▶ Lettre d'information n°6
- ▶ Lettre d'information n°7
- ▶ Lettre d'information n°8
- ▶ Lettre d'information n°9

Le paysage au-delà du TITRE VII



Article 1 : Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, **les paysages diurnes et nocturnes**, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation.

Article 48 : Un parc naturel régional peut être créé sur un territoire dont le patrimoine naturel et culturel **ainsi que les paysages** présentent un intérêt particulier

Article 88 : Les associations foncières pastorales regroupent des propriétaires de terrains à destination agricole ou pastorale ainsi que des terrains boisés ou à boiser concourant à l'économie agricole, pastorale et forestière **et à la préservation de la biodiversité ou des paysages** dans leur périmètre.

Et au-delà de la loi RBNP ...

URBANISME

AGRICULTURE

TRANSPORT

ÉNERGIE

PAYSAGES

Merci de votre attention !